



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Energies renouvelables : un coup de pouce de FEE Bat pour financer la formation des installateurs en 2020

Paris, le 6 novembre 2019 – Alors que les énergies renouvelables s'imposent comme une évidence dans le secteur du Bâtiment avec les aides à la rénovation énergétique dans l'ancien, les professionnels du génie climatique vont pouvoir bénéficier d'un coup de pouce pour se former à l'installation des systèmes valorisant la chaleur renouvelable grâce au programme FEE Bat. Avec la signature officielle du partenariat aujourd'hui entre Qualit'EnR et FEE Bat, le dispositif sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2020.

Un coup de pouce financier pour les installateurs

Avec ce partenariat entre Qualit'EnR et les acteurs du dispositif FEE Bat (programme porté et financé par EDF, sous la présidence de l'ATEE et avec les acteurs de la filière Bâtiment : ADEME, CAPEB et FFB), les installateurs pourront bénéficier d'une **prise en charge financière des formations agréées en chaleur renouvelable à partir du 1^{er} janvier 2020**.

Les équipements concernés sont les suivants :

- **Pompes à chaleur et chauffe-eau thermodynamiques**
- **Appareils bois énergie (poêles, chaudières, etc.)**
- **Chauffe-eau solaires et systèmes solaires combinés (chauffage solaire)**
- **Forage géothermique**

Les installateurs sont invités à se rapprocher des centres de formation agréés dans les prochaines semaines pour en savoir plus. Un annuaire est disponible sur www.formation-enr.org

Le dispositif de formation EnR

Qualit'EnR a mis en place des formations courtes de qualité pour accompagner la montée en compétence des installateurs et leur permettre de maîtriser les spécificités des systèmes valorisant les énergies renouvelables (pompes à chaleur, appareils bois énergie, systèmes solaires...). **Depuis 2007, plus de 80 000 professionnels ont été formés aux EnR** pour gagner en expertise et répondre à la demande croissante de leurs clients dans ce domaine. Ces formations sont désormais reconnues par l'Etat avec un dispositif d'agrément des centres et des formateurs, confié à l'association Qualit'EnR dans une logique de délégation de service public.

Le Programme FEE Bat

Le Programme FEE Bat (Formation des professionnels aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment) contribue à accompagner depuis 2007 la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le domaine de l'efficacité énergétique. Depuis son lancement, ce sont **plus de 174 000 professionnels en activité qui se sont formés** sur l'un des dix-neuf modules FEE Bat destinés aux professionnels des entreprises du bâtiment et des trois modules destinés à ceux de la maîtrise d'œuvre. La quatrième convention (2018-2020) s'est ouverte à la formation initiale, et s'ouvre aujourd'hui, en cohérence avec la capacité du programme et les orientations des pouvoirs publics, aux opérations de rénovation énergétique du bâtiment intégrant les énergies renouvelables éligibles aux Certificats d'Economie d'Énergie, à savoir les énergies renouvelables thermiques.

Un secteur dynamique en recherche de main d'œuvre qualifiée

Les énergies renouvelables sont les solutions préférées des Français d'après le sondage annuel réalisé par Opinionway¹ pour Qualit'EnR. Cet engouement se confirme par le succès de la prime à la conversion, qui permet de bénéficier d'une aide substantielle pour changer son équipement de chauffage, avec 20 000 travaux engagés chaque mois², dont plus de la moitié pour des équipements valorisant les énergies renouvelables (pompes à chaleur, appareils bois énergie ou chauffage solaire). L'État souhaite aller vers **une rénovation énergétique de l'ensemble du parc immobilier d'ici 2050, avec à la clé un besoin important en professionnels compétents**. Ce partenariat va donc permettre aux entreprises et artisans du bâtiment de :

- S'ouvrir à de nouveaux marchés en se formant aux énergies renouvelables
- Renforcer leur savoir-faire en formant de nouveaux salariés en interne

Le mot des Présidents



« Ce partenariat est une excellente nouvelle pour les entreprises d'installation qui souhaitent s'ouvrir aux énergies renouvelables ou diversifier leur offre. Le soutien du Programme FEE Bat va contribuer à lever le frein du coût de la formation, qui reste un obstacle pour les TPE et artisans. Cette initiative va permettre de renforcer l'offre de professionnels compétents pour répondre à la demande croissante, mais aussi de dynamiser l'économie positive avec un secteur d'emplois qualifiés et non-délocalisables » déclare **André Joffre, Président de Qualit'EnR**.



« La 4^{ème} édition du programme FEE Bat va d'innovation en innovation, après l'ouverture à la formation initiale, son socle qu'est la formation continue s'enrichit en s'étendant aux énergies renouvelables thermiques, domaine où la formation des professionnels est aussi un enjeu majeur. L'aventure va donc se poursuivre avec ce secteur qui, comme celui des économies d'énergie, est clé pour la réduction des gaz à effet de serre » déclare **Christian Deconninck, Président de FEE Bat et de l'ATEE**.

¹ Étude à consulter sur : www.qualit-enr.org/presse-communiqués/barometre-enr-2019

² Chiffres fournis par la DGEC

Contact presse Qualit'EnR

Qualit'EnR : Marie Goislard (Rumeur Publique) 01 55 74 52 33 / 06 21 23 37 75 / marie@rumeurpublique.fr

À propos de Qualit'EnR :

Qualit'EnR est une association à but non lucratif créée en 2006 pour accompagner l'essor des énergies renouvelables en France. Fédérant les principaux acteurs de ce secteur d'activité, l'objectif de Qualit'EnR est de contribuer à un développement de la filière par la confiance en misant sur une offre professionnelle de qualité et de proximité à destination des particuliers. Pour cela, Qualit'EnR délivre des qualifications aux entreprises d'installation avec des signes de qualité reconnus qui bénéficient tous de la mention « RGE » des pouvoirs publics : Qualisol pour le solaire thermique, QualiPV pour le solaire photovoltaïque, Qualibois pour le bois énergie, QualiPAC pour les pompes à chaleur, Qualiforage pour le forage géothermique et Chauffage + pour les chaudières à condensation et micro-cogénération. Qualit'EnR dispose à ce titre d'une accréditation délivrée par le Cofrac (accréditation n°4-0560. Portée disponible sur www.cofrac.fr). Par ailleurs, Qualit'EnR délivre également des agréments dans le domaine de la formation professionnelle appliquée aux énergies renouvelables et au bâtiment.

Site web : www.qualit-enr.org | Twitter : @qualitenr | Facebook : @ouiauxenergiesrenouvelables